



Document d'Information Tarifaire

Nom du prestataire de compte : Crédit Agricole Alpes Provence

Intitulé du compte : Compte de dépôt PARTICULIERS

Date : 1^{er} juillet 2026

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans le barème tarifaire 2026 – Vos tarifs au quotidien.
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais
Services de compte généraux	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS etc.) [Crédit Agricole en Ligne Action]	Par mois Total des frais annuels GRATUIT GRATUIT
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS [Alerte essentielle]	Par mois 2,95 € Total des frais annuels 35,40 €
Tenue de compte	Par mois 2,00 € Total des frais annuels 24,00 €
Commission d'intervention	Par opération 8,00 € Plafond journalier 8,00 € Plafond mensuel 80,00 €
Paielements (à l'exclusion des cartes)	
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	En agence 5,40 € Par internet GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Par opération GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Par opération GRATUIT
Cartes et espèces	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) [Visa, Mastercard]	Par mois 4,30 € Total des frais annuels 51,60 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) [Visa, Mastercard]	Par mois 4,30 € Total des frais annuels 51,60 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) [L'Autre Carte]	Par an 18,00 €
Retrait d'espèces (cas d'un retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Par opération 1,00 € (au-delà du nombre forfaitaire)
Autres services	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	Par mois 2,00 € Total des frais annuels 24,00 €

Offre groupée de services	Frais
[Premium] (offre groupée la plus commercialisée*) comprenant : Gestion du compte . Tenue de compte . Service d'alerte par SMS : Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement . E-relevé mensuel Commission d'intervention . Commission d'intervention : 3 commissions par an Moyens et opérations de paiement . Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) [Gold Mastercard] ou [Visa Premier] . Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	Par mois 16,00 € Total des frais annuels 192,00 €

. Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)
. Frais de refabrication de la carte perdue ou volée
. Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)
. Emission et réception d'un virement Instantané SEPA
. Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements par an
. Frais par paiement d'un prélèvement SEPA
. Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA
. Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA
. Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client
. Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur
. Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 chèques de banque par an

Retrait d'espèces par carte au moyen de la carte incluse dans l'offre
. Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Alpes Provence
. Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement
. Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement
. Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte au moyen de la carte incluse dans l'offre
. En euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)
. En devises dans ou hors pays de l'EEE.

Assurance de la Banque au Quotidien
. Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium
. Cotisation à une offre d'assurance des achats à distance : SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Premium (version numérique)
. Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
. Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.com
. Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique.

Mon SécuriCoffre+ 5 Go

* offre commercialisée auprès de la clientèle majeure, sur les 12 mois précédents la date de conception de ce document d'information tarifaire ou sur la période de disponibilité des données en cas de changement d'offre. D'autres offres groupées sont disponibles.

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Les prestations qui dépassent ce nombre seront facturées séparément.

Informations sur les services supplémentaires	
Informations sur les frais afférents aux services dépassant le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services (à l'exclusion des frais énumérés ci-dessus)	
Services	Frais
[Offre Premium] . Commission d'intervention . Frais d'émission d'un chèque de banque . Virement occasionnel non SEPA	Par opération 8,00 €
	Par opération 18,55 €
	Par opération
	. Commission de transfert 0,10% du montant Minimum : 18,00 €
	. Frais de swift 11,00 € en agence Gratuit par internet



ALPES PROVENCE

ADDENDUM
à partir du 5/10/2026

PARTICULIERS

Vos tarifs

au quotidien

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 01/07/2026

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

Cet **addendum** complète les principales conditions tarifaires en vigueur au 01/07/2026. Il comprend les évolutions tarifaires portant sur la rubrique Succession à la suite de la publication de la décision n° 2026-1207 QPC du Conseil Constitutionnel du 19 juin 2026 relative à l'article L.312-1-4-1 du code monétaire et financier.





Succession

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du 5 octobre 2026¹.

Mineurs

GRATUIT

Majeurs

Montant total des soldes des avoirs < 10 000 €

GRATUIT

Montant total des soldes des avoirs ≥ 10 000 €

**1 % DU MONTANT TOTAL
DES SOLDES DES AVOIRS
DANS LA LIMITE FIXÉE PAR
LA RÈGLEMENTATION²**



Bon à savoir

Le montant total des soldes des avoirs est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), Livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte d'épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**

Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.

¹ Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

² Montant prévu par l'article D312-1-3 du code monétaire et financier et revalorisé annuellement. Par exemple, le montant en vigueur au 29 décembre 2025 était de 857 euros.



DOCUMENT INFORMATIF À VOCATION NON-PUBLICITAIRE

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE
Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé 25 chemin des Trois Cyprès, CS70392, 13097 Aix-en-Provence CEDEX 2 RCS 381 976 448 Aix-en-Provence société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 019 231. Identifiant CITEO : FR234295_01ARDU

Graphisme : azoé – Caractère Imprimeur – juillet 2026.



ALPES PROVENCE